

COMMUNE de CAUMONT-sur-AURE

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 mars 2024

L'an deux mil vingt-trois, le onze mars, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Christophe LE BOULANGER, maire.

Date de convocation : 27 février 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 27 février 2024

Membres en exercice	23
Membres présents et représentés	18
Quorum : 17 présents	Atteint
Membres absents et excusés	5
Membres ayant donné pouvoir	1

Membres présents : Françoise BECQUET, Jean-Marie BEZIERS, Corinne BOUVIER, Estelle DUVAL, Michel GENNEVIEVE, Serge LARUE, Gilles LAURENT, Michel LEJEUNE, Carine LEPREVOST, Marie-Josèphe LESENECHAL, Bérengère MOREAU, Sandra PERALDI, Michel PORET, Thierry ROHAUT, Claire TANNEUR, Martine VAUGELADE

Membres absents : Prisca DESFAUDAIS, Samuel HYAU, Madeleine JUEL, Jean-Paul THOMAS

Membres excusés : Nathalie HANICOT

Membres ayant donné pouvoir : Roger MAHE à Corinne BOUVIER

Secrétaire de séance : Estelle DUVAL

Ordre du jour :

1) Intervention des représentants de l'association ANACROUSES

Administration générale

2) Intérêt communautaire : intégration du circuit de randonnée La Butte de Caumont

3) PBI - Approbation du ROB 2024

4) Piscine de Villers – Compétence PBI

Affaires budgétaires

5) Approbation des comptes de gestion 2023

- a- Budget principal
- b- Budget assainissement
- c- Budget lotissement rte de Torigni
- d- Budget lotissement rue Thiers

6) Approbation des comptes administratifs 2023

- a- Budget principal
- b- Budget assainissement
- c- Budget lotissement rte de Torigni
- d- Budget lotissement rue Thiers

7) Affectation du résultat de fonctionnement 2023 du budget principal

8) Attribution de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat forfaitaire

9) Autorisation d'emprunt pour le financement des travaux Place St Clair et de rénovation énergétique de la mairie

10) Sécurisation de la rue de la Ferrière - Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police

11) Devis pour l'installation de toilettes publics

12) Offres commerciales – Téléphonie mairie de Caumont

13) Indemnité de gardiennage des églises communales

Affaires scolaires

14) Compte rendu

Urbanisme/Patrimoine/Défense incendie

15) Projet de déplacement du panneau d'entrée d'agglomération rue Thiers à Caumont

Travaux – Personnel communal

16) Départ à la retraite de l'adjoint technique de La Vacquerie au 01/04/2024

Affaires sociales/Associations

17) Compte rendu

Développement économique/communication

18) Compte rendu

Intercommunalité

19) Compte rendu

Citoyenneté

20) Compte rendu

A l'issue de la réunion du conseil municipal, les échanges qui pourraient avoir lieu entre les conseillers municipaux seront tenus à huis clos.

Validation du procès-verbal de la réunion du 12 février 2024

L'assemblée d'émet aucune remarque sur le procès-verbal de la réunion du 12 février 2024.
Le compte-rendu est donc validé à l'unanimité.

Ajout points à l'ordre du jour

Le maire sollicite l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Abonnement UAMC et AMR14
- Compte rendu de la commission des travaux

Décision du conseil : adopté à l'unanimité.

1. Intervention des représentants de l'association ANACROUSES

Intervention des représentants de l'association Anacrouses (Caroline TORTORICI, directrice et médiatrice, Elodie LETELLIER et la comptable du cabinet TACHER ACOGEX).

Le rapport d'activités 2023 a été remis à chaque conseiller.

Subventions espérées :

- Communale : 12 000€
- CCAS : 2 000€

Administration générale

2. Intérêt communautaire : intégration du circuit de randonnée La Butte de Caumont

Vu la délibération N°20170201-5 portant sur l'exercice de compétences de Pré-Bocage Intercom suite à la fusion, rubrique B, chapitre « Protection et mise en valeur de l'environnement ».

Vu la délibération N°20170315-6 portant sur l'exercice de compétences de Pré-Bocage Intercom suite à la fusion, rubrique B, chapitre « Protection et mise en valeur de l'environnement : entretien sentiers de randonnées ».

Pour rappel, il existe, deux types de chemins de randonnées d'intérêt communautaire :

Catégorie 1 : « circuit de qualité » : Entretenu, balisé, promu et subventionné

Catégorie 2 : « Boucle Locale » : Entretenu, balisé, promu

Il a été demandé par la commune de Caumont-sur-Aure l'intégration d'une nouvelle boucle à l'inventaire des sentiers de randonnée de Pré-Bocage Intercom. Il s'agit du circuit « La Butte de Caumont », ayant été reconnu par le Département du Calvados comme « Circuit Qualité ».



Cette future boucle « La Butte de Caumont » sera dite « circuit de qualité ». Ce statut implique par an :

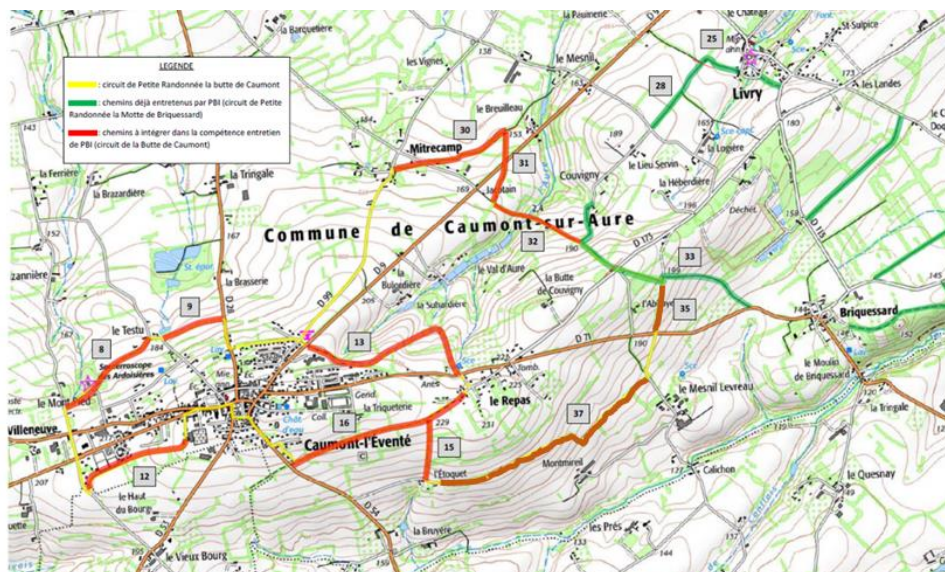
- 2 passages d'entretien de la végétation
- 1 passage pour l'entretien du balisage
- Promotion de la boucle (Topoguide)

Composition du circuit

Carte entretien des chemins sur le circuit de Petite Randonnée – la Butte de Caumont – Commune de CAUMONT-SUR-AURE

Ainsi, ce circuit compte 10 300 ml + 1 540 ml (variante) et se décompose de la manière suivante :

- 7 850 ml de chemin
 - Dont 250 ml de chemin en commun avec la boucle 51 : La Motte de Briquessard
 - Soit 7 600 ml de chemins nouveaux à entretenir



Coût d'entretien du Circuit

Entretien du Balisage / an (0,08 € prix au ml*) : 10 300 + 1 540 ml = 11 840 ml*0,08 €	= 947,20 €
Entretien Végétation / par passage (0,35 € prix au ml*) : (7 600 ml *0,35 €)*2	= 5 320,00 €
	= 6 267,20 €

*Montant du Marché d'entretien et de balisage des sentiers de randonnées de Pré-Bocage Intercom 2023-2026 - PBI_2022_015 lot 1 – ancien secteur ACI

**Entreprise d'insertion exonérée de TVA

Subvention Conseil Départemental pour l'entretien des circuits de qualité :

40% d'une base calculée sur un coût d'entretien de 400 €/km

Subvention = (7,85km * 400 €) * 40% = 1 256 € à déduire du coût d'entretien du circuit.

Le transfert de charges associé au circuit «La butte de Caumont» est donc égal à 5 011,20 € (6 267,20 – 1 256,00).

Par ailleurs, dans le cadre de la CLECT de mars 2023, l'entretien des chemins de catégorie 3 « sentier de randonnée » a été retransféré aux communes. Pour la Commune de Caumont-sur-Aure, les chemins de catégorie 3 représentaient 4 700 ml. La commune a fait le choix de laisser l'entretien à PBI et ainsi de bénéficier du marché entretien en échange d'une modification de son attribution de compensation. Cela représentait un coût pour Pré-Bocage Intercom de 3 254,09 €.

Le circuit « La Butte de Caumont » englobe 3 portions de chemins dont Pré-Bocage Intercom gère uniquement l'entretien Végétation (hors Circuit Qualité / Boucle Locale) : Chemin n°8 : 520 ml ; Chemin n°13 : 1 100 ml ; Chemin n°32 : 550 ml. **Soit un total de 2 170 ml**

Ces 2 170 ml ne sont plus des chemins de catégorie 3 et ne doivent donc plus être à la charge de la commune de Caumont-sur-Aure.

Le coût d'entretien pour PBI évalué dans le cadre de la CLECT 2023 est de 692,36 €/km hors balisage pour 2 passages par an.

La charge transférée en 2023 doit être réduite de 692,36 €/km * 2,17 km = 1 502,42 €.

La demande d'intégration de cette boucle par la commune est proposée au vote.

Il est rappelé que le transfert de charge sera présenté lors de la CLECT de mars prochain dans les conditions développées précédemment afin d'ajuster les attributions de compensation de Caumont-sur-Aure.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Valide l'intégration de ce nouveau circuit « La Butte de Caumont », ayant été reconnu par le Département du Calvados comme « Circuit Qualité » dans l'inventaire des sentiers de randonnées de Pré-Bocage Intercom,

Valide les inscriptions budgétaires pour la commune de Caumont-sur-Aure qui seront proposées à la CLECT Mars 2024,

Autorise le maire à signer tous les documents afférant à cette délibération.

Adopté à l'unanimité.

3. PBI – Approbation du ROB 2024

Sujet à inscrire à l'ordre du jour du 04/04/2024.

4. Piscine de Villers-Bocage – Compétence PBI

Exposé du maire.

Fonctionnement actuel : syndicat regroupant les anciens cantons.

Modification : transfert de la compétence à la Cdc PBI.

Voir avec PBI pour un modèle de délibération.

Affaires budgétaires

5. Approbation des comptes de gestion 2023

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance des comptes de gestion 2023 dressés par le Centre de Gestion Comptable de Vire, antenne des Monts d'Aunay, à Aunay-sur-Odon, en tous points identiques aux comptes administratifs dressés par l'ordonnateur,

Approuve les comptes de gestion, dressés par le Centre de Gestion de Vire, antenne des Monts d'Aunay, à Aunay-sur-Odon,

- Du budget principal de la commune de Caumont-sur-Aure
- Du budget annexe Assainissement – Caumont-l'Eventé,
- Du budget annexe Lotissement rte de Torigni – Caumont-l'Eventé.
- Du budget annexe Lotissement rue Thiers – Caumont-l'Eventé

Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Adopté à l'unanimité, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

6. Approbation des comptes administratifs 2023

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, le maire quitte la séance au moment du vote du compte administratif. Le conseil municipal siège alors sous la présidence de M. Michel PORET, adjoint au maire.

Caumont-sur-Aure

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement		Investissement		Restes à réaliser	
Résultats reportés	1 505 323,99	Résultat clôture 2022	-996 050,34		
Dépenses de l'exercice	1 869 768,68	Dépenses exercice	2 032 437,30	Dépenses investissement	2 022 968,00
Recettes de l'exercice	2 076 943,90	Recettes exercice	1 608 039,86	Recettes investissement	2 960 356,00
Résultat de l'exercice	207 175,22	Résultat exercice	-424 397,44	Solde	937 388,00
Résultat clôture 2023	1 712 499,21	Résultat clôture 2023	-1 420 447,78		

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Assainissement – Caumont-l'Eventé

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement		Investissement		Restes à réaliser	
Résultats reportés	101 213,63	Résultats clôture 2022	47 390,52		
Dépenses exercice	65 477,94	Dépenses exercice	231 901,00	Dépenses investissement	3 900,28
Recettes exercice	108 606,43	Recettes exercice	40 533,64	Recettes investissement	163 600,00
Résultat exercice	43 128,49	Résultat exercice	-191 367,36	Solde	159 699,72
Résultat clôture 2023	144 342,12	Résultat clôture 2022	-143 976,84		

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - ASSAINISSEMENT - 14302

Etabli le 27/02/2024

Dépenses	FONCTIONNEMENT	Prévu	Mandats émis	
6062	011 Fournitures d'entretien	200,00	0,00	
6063	011 Fournitures d'entretien	700,00	0,00	
611	011 Contrats de prestations de services	4 100,00	1 000,00	IngéEAU
6135	011 Locations mobilières	1 000,00	0,00	
61523	011 Réseaux	218 385,63	1 528,94	ABR Réseaux
61528	011 Entretien de voies et réseaux	5 000,00	2 547,77	EMPG
61558	011 Entretien de biens mobiliers	1 000,00	0,00	(611)+Vidanges
617	011 Etudes et recherches	20 000,00	7 402,80	DCI+Hydracos
618	011 Divers *imputé normalement au 611	0,00	1 890,50	SAUR*
6226	011 Honoraires	0,00	0,00	+SICEE
627	011 Frais bancaires et assimilés	0,00	0,00	
6262	011 Frais de télécommunications	1 000,00	873,12	
6215	012 Personnel affecté par la commune	12 000,00	11 998,67	
6541	65 Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	
66111	66 Intérêts des emprunts	13 900,00	12 208,02	
66112	66 Inrérêts - Rattachement ICNE	2 800,00	-96,88	
673	67 Titres annulés (sur exercice antérieur)	0,00	0,00	
678	67 Autres charges exceptionnelles	200,00	0,00	
O22	O22 Dépenses imprévues	17 000,00	0,00	
O23	O23 Virement à la section d'investissement	5 000,00	0,00	
6811	O42 Dotations aux amortissements	26 125,00	26 125,00	
TOTAL		328 410,63	65 477,94	

Recettes	FONCTIONNEMENT	Prévu	Titres émis
002 002	Résultat reporté EXCEDENT	101 213,63	101 213,63
70611	70 Redevance assainissement	135 000,00	106 517,63
7064	70 Location de compteurs	15 000,00	
7581	75 FCTVA	0,00	511,80
7718	77 Autres produits exceptionnels (prime)	75 620,00	0,00
777	O42 Quote-part subv. Investissement	1 577,00	1 577,00
778	O42 Autres produits exceptionnels	0,00	0,00
TOTAL		328 410,63	209 820,06
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT			144 342,12

Dépenses	INVESTISSEMENT	Prévu	Mandats émis	
O20	O20 Dépenses imprévus	0,00	0,00	
1641	16 Capital des emprunts	28 800,00	22 485,76	
2031	20 Etude	16 535,52	14 883,34	SICEE
21532	21 Réseaux assainissement	195 203,00	192 954,90	Bernasconi
2315	23 Travaux (extension réseau)	0,00	0,00	
13913	O40 Subv. Investis. inscrites cpte résultat/Dépt.	1 577,00	1 577,00	
TOTAL		242 115,52	231 901,00	

Recettes	INVESTISSEMENT	Prévu	Titres émis	
001 001	Résultat reporté EXCEDENT	47 390,52	47 390,52	
O21	21 Virement de la section de fonctionnement	5 000,00	0,00	
10222	10 FCTVA	0,00	14 408,64	
10682	10 Affectation du résultat	0,00	0,00	
13111	13 Agence de l'eau	97 600,00	0,00	2024
1641	16 Emprunts	66 000,00	0,00	2024
281532	O40 Installations techniques (amortissements)	26 125,00	26 125,00	
TOTAL		242 115,52	87 924,16	
DEFICIT D'INVESTISSEMENT			-143 976,84	
RESULTAT de CLOTURE FONCTIONNEMENT / EXCEDENT			144 342,12	
RESULTAT de CLOTURE INVESTISSEMENT / DEFICIT			-143 976,84	
RESULTAT DE CLOTURE			365,28	

Lotissement rte de Torigni – Caumont-l'Eventé

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement		Investissement	
Résultats reportés	0,00	Résultats clôture 2022	106 307,47
Dépenses exercice	192 920,44	Dépenses exercice	127 740,80
Recettes exercice	192 920,44	Recettes exercice	48 692,53
Résultat exercice	0,00	Résultat exercice	-79 048,27
Résultat clôture 2023	0,00	Résultat clôture 2023	27 259,20

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

CA 2023 - Lotissement rte de Torigni - 14304

Etabli le 08/01/2024_Vu avec Florence le 12/01/2024

Dépenses	FONCTIONNEMENT	Prévu	Emis	
6015	011 Terrain à aménager	0,00	0,00	
6045	011 Achats études	16 800,00	5 835,47	CAVOIT MOV
605	011 Travaux	194 680,00	135 033,16	SDEC-BOUTTE-SAUR-TEIM
6227	011 Services bancaires	0,00	0,00	
627	011 Services bancaires	0,00	0,00	
6358	011 Autres droits	0,00	330,00	TA+RED.ARCHEO
022	022 Dépenses imprévues	8 000,00	0,00	
65888	65 Charges diverses gestion	10,00	1,12	
66111	66 Intérêts	1 350,00	1 348,52	Caisse Epargne
673	67 Titres annulés ex. antérieurs	0,00	0,00	
7133	042 Stock initial	48 692,53	48 692,53	1
608	043 Frais accessoires terrain en cours	1 680,00	1 679,64	
TOTAL		271 212,53	192 920,44	

Recettes	FONCTIONNEMENT	Prévu	Emis	
002	002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	
7015	70 Vente 1 terrain	148 666,00	55 500,00	LECHEVALIER+TALVAST
70878	70 Par d'autres redevables	8 000,00	8 000,00	JACQUELINE
74718	74 Autres dotations	0,00	0,00	
7588	75 Produits divers gestion courante	0,00	0,00	Régul.centimes
7552	75 Prise en charge déficit budget ann	0,00	0,00	
7133	042 Stock final	113 186,53	127 740,80	3
791	043 Frais accessoires terrain en cours	10,00	331,12	
796	043 Frais accessoires terrain en cours	1 350,00	1 348,52	
TOTAL		271 212,53	192 920,44	

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 0,00

Dépenses	INVESTISSEMENT	Prévu	Emis	
001	001 Déficit investissement	0,00	0,00	
1641	16 Emprunts	0,00	0,00	Rembt prêt CA
168748	16 Autres communes	0,00	0,00	
3355	040 Stock final	113 186,53	127 740,80	4
TOTAL		113 186,53	127 740,80	

Recettes	INVESTISSEMENT	Prévu	Emis	
001	001 Solde d'exécution reporté	106 307,47	106 307,47	
3351	040 Travaux en cours - Terrains	0,00	0,00	
3355	040 Travaux en cours (cpté de stock)	48 692,53	48 692,53	2
1641	16 Emprunts	0,00	0,00	Prêt CE
168748	16 Participation de la commune	0,00	0,00	
TOTAL		155 000,00	155 000,00	

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 27 259,20

EXCEDENT CLOTURE FONCTIONNEMENT 0,00
EXCEDENT CLOTURE INVESTISSEMENT 27 259,20

RESULTAT DE CLOTURE 27 259,20

Lotissement rue Thiers – Caumont-l'Eventé

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement		Investissement	
Résultats reportés	0,00	Résultats clôture 2022	0,00
Dépenses exercice	50 177,04	Dépenses exercice	50 176,65
Recettes exercice	50 177,04	Recettes exercice	50 176,65
Résultat exercice	0,00	Résultat exercice	0,00
Résultat clôture 2023	0,00	Résultat clôture 2023	0,00

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

CA 2023 - Lotissement rue Thiers - 14306

Etabli le 12/01/24_Vu avec Florence le 12/01/2024

Dépenses	FONCTIONNEMENT	Prévu	Emis	
6015	011 Terrain à aménager	120 627,00	46 977,04	Terrain LEREDDE
6045	011 Achats études	53 050,00	3 200,00	Honoraires géomètre
605	011 Travaux	0,00	0,00	BELLANGER
6227	011 Services bancaires	0,00	0,00	
627	011 Services bancaires	0,00	0,00	
63512	011 Taxes foncières	500,00	0,00	
6358	011 Autres droits	0,00	0,00	
022	022 Dépenses imprévues	0,00	0,00	
65888	65 Charges diverses gestion	10,00	0,00	
66111	66 Intérêts	0,00	0,00	
673	67 Titres annulés ex. antérieurs	0,00	0,00	
7133	042 Stock initial	0,00	0,00	1
608	043 Frais accessoires terrain en cours	510,00	0,00	
TOTAL		174 697,00	50 177,04	

Recettes	FONCTIONNEMENT	Prévu	Emis	
002	002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	
7015	70 Vente 1 terrain	0,00	0,00	
70878	70 Par d'autres redevables	0,00	0,00	
74718	74 Autres dotations	0,00	0,00	
7588	75 Produits divers gestion courante	0,00	0,39	Régl. Centimes
7552	75 Prise en charge déficit budget ann	0,00	0,00	
7133	042 Stock final	174 187,00	50 176,65	3
791	043 Frais accessoires terrain en cours	0,00	0,00	
796	043 Frais accessoires terrain en cours	510,00	0,00	
TOTAL		174 697,00	50 177,04	

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 0,00

Dépenses	INVESTISSEMENT	Prévu	Emis	
001	001 Déficit investissement	0,00	0,00	
1641	16 Emprunts	0,00	0,00	
168748	16 Autres communes	0,00	0,00	
3355	040 Stock final	174 187,00	50 176,65	4
TOTAL		174 187,00	50 176,65	

Recettes	INVESTISSEMENT	Prévu	Emis	
001	001 Solde d'exécution reporté	0,00	0,00	
3351	040 Travaux en cours - Terrains	0,00	0,00	
3355	040 Travaux en cours (cpte de stock)	0,00	0,00	2
1641	16 Emprunts	0,00	0,00	
168748	16 Participation de la commune	174 187,00	50 176,65	
TOTAL		174 187,00	50 176,65	

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 0,00

EXCEDENT CLOTURE FONCTIONNEMENT 0,00
EXCEDENT CLOTURE INVESTISSEMENT 0,00

RESULTAT DE CLOTURE 0,00

Observations du conseil :

- Budget principal : Transmettre le coût des travaux de la maison citoyenne.
- Budget principal : Voir avec Mme MOTUS, perception d'Aunay, pour l'augmentation de la taxe d'habitation pour logements vacants.
- Assainissement : Voir avec la SAUR pour connaître le montant des impayés.
- Budget Lot rte de Torigni : Voir avec l'étude notariale pour la vente d'une parcelle au nom de MARIE.

7. Affectation du résultat

Le conseil municipal constate que le compte administratif présente :

En section de fonctionnement

- Un résultat de clôture de l'exercice 2022	1 505 323,99
- Un résultat positif pour l'exercice 2023	<u>207 175,22</u>
- Soit un résultat de clôture de l'exercice 2023	1 712 499,21

En section d'investissement

- Un résultat de clôture de l'exercice 2023 - 1420 447,78
- Un solde des restes à réaliser 2023 937 388,00
- Soit un besoin de financement de **483 059,78**

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2024

- Au compte 1068 (recettes) **483 059,78**

En section de fonctionnement de l'exercice 2024

- Le solde au compte 002 (résultat reporté) **1 229 439,43**

Adopté à l'unanimité, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

8. Attribution de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du Comité Social territorial en date du 08 février 2024,

Le Maire expose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics peuvent instituer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire.

Pour être éligibles à la prime, les agents doivent :

- avoir été nommés ou recrutés par un employeur public à une date d'effet antérieure au 1^{er} janvier 2023 ;
- être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023 ;
- avoir perçu une rémunération brute annuelle ne dépassant pas 39000 euros sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 (soit 3 250 euros en moyenne par mois)

La prime prévue est versée par :

- l'employeur public qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023 ;
- chaque employeur public, lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent l'agent au 30 juin 2023.

L'organe délibérant de la collectivité détermine le montant de la prime, sans toutefois pouvoir dépasser des plafonds, fixés en fonction d'un barème identique à celui qui s'applique à l'État et aux employeurs hospitaliers.

Les montants pouvant être alloués varient en fonction de la rémunération de l'agent sur la période de référence.

Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Cette prime est cumulable avec toutes primes et indemnités perçues par l'agent.

Lorsque l'agent n'a pas été employé et rémunéré pendant la totalité de la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, le montant de la rémunération brute est divisé par le nombre de mois rémunérés sur cette même période puis multiplié par douze pour déterminer la rémunération brute.

Lorsque plusieurs employeurs publics ont successivement employé et rémunéré l'agent au cours de la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par la collectivité qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023, corrigée pour correspondre à une année pleine.

Lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent simultanément l'agent au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par chaque collectivité, établissement, corrigée pour correspondre à une année pleine.

La prime peut être versée en une ou plusieurs fractions avant le 30 juin 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle sera versée aux agents qui remplissent les conditions réglementaires selon le barème suivant :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	400€ <i>(dans la limite du plafond de 800 € fixé par décret)</i>
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	350€ <i>(dans la limite du plafond de 700 € fixé par décret)</i>
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	300€ <i>(dans la limite du plafond de 600 € fixé par décret)</i>
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	250€ <i>(dans la limite du plafond de 500 € fixé par décret)</i>
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	200€ <i>(dans la limite du plafond de 400 € fixé par décret)</i>
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	175€ <i>(dans la limite du plafond de 350 € fixé par décret)</i>
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	150€ <i>(dans la limite du plafond de 300 € fixé par décret)</i>

La prime est versée en une fois avant le 30 juin 2024.

L'attribution de la prime à chaque agent fait l'objet d'un arrêté individuel.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité.

9. Autorisation d'emprunt pour le financement des travaux de la Place St Clair et de rénovation énergétique de la mairie de Caumont

Le maire informe le conseil municipal de la nécessité de contracter un prêt pour le financement des travaux réalisés sur le territoire de la commune déléguée de Caumont-l'Eventé :

- Réaménagement de la Place St Clair

Le maire présente au conseil le projet de financement suivant :

- Organisme bancaire retenu : Banque des Territoires

- Montant : **300 000,00 €**

- Durée d'amortissement : 25 ans

- Périodicité des échéances : trimestrielle

- Taux d'intérêt annuel fixe : 3.74%

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Autorise le maire à réaliser auprès de la Banque des Territoires, 14053 Caen cedex 04, un contrat de prêt composé d'une ligne du prêt pour un montant total de 300 000,00 € et dont les caractéristiques financières sont énumérées ci-dessus,

Autorise le maire à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demandes de réalisation de fonds.

Adopté à l'unanimité.

10. Sécurisation de la rue de la Ferrière – Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police

Le maire expose au conseil que la commune peut prétendre à bénéficier de la dotation relative à la répartition des amendes de police afin de l'aider à financer les travaux de sécurisation de la rue de la Ferrière sur le territoire de la commune déléguée de Caumont-l'Eventé.

Il propose de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante :

Le coût prévisionnel de ces travaux est de **11 822,93€ HT, soit 14 187,52€ TTC.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Sollicite une subvention au titre des amendes de police, au taux le plus élevé possible, pour financer les travaux mentionnés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

11. Devis pour l'installation de toilettes publiques sur les terrains de sports rte de Torigni à Caumont

Le conseil s'accorde un délai d'un an pour mesurer la nécessité d'installer des toilettes publiques.

Voir pour éventuellement pour réhabiliter les anciens WC.

12. Changement d'opérateur pour la téléphonie de la mairie de Caumont

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de prises de contact auprès de 2 opérateurs pour répondre aux besoins en matière de téléphonie et de fibre optique pour la mairie de Caumont-l'Eventé et l'abonnement de 5 mobiles :

- ONEOpérateur à Bois Guillaume 76230

- HEXATEL à Noyal sur Vilaine 35530

Après étude des deux offres, One Opérateur permet de répondre aux attentes de la commune :

- Contrat de 5 ans

- Abonnements : **189,80€ HT, soit 227,76€ TTC,**

- Location de solution téléphonique avec maintenance : **102,00€, soit 122,40€ TTC**

Sous/total : 291,80€ HT, 350,16€ TTC

- Abonnement 5 mobiles : **36,00€ HT, soit 43,20€ TTC**

Soit un total général de 327,80€ HT, 393.36€ TTC/mois

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Accepte le changement d'opérateur téléphonique en choisissant ONE OPERATEUR avec toutes les conditions énumérées ci-dessus,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces concernant le changement d'opérateur.

Adopté à l'unanimité.

13. Indemnité de gardiennage des églises communales

Le maire donne lecture au conseil municipal du courrier en date du 09 octobre 2023, transmis par la Préfecture du Calvados, fixant le montant de l'indemnité applicable pour le gardiennage des églises communales.

A compter du 1^{er} janvier 2024, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est de :

- 503,42€ pour un gardien résidant dans la commune où se trouve le lieu de culte,

Le père RAOUL Akpaka, résidant dans la commune, percevra une indemnité de **503,42€**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, **Valide** ces dispositions.

Adopté à l'unanimité.

Urbanisme/Patrimoine/Défense incendie

14. Projet de déplacement du panneau d'entrée d'agglomération rue Thiers à Caumont

Exposé de M. PORET, adjoint au maire, suite au rendez-vous avec la DDTM sur site.

- Avis favorable de la DDTM,

- Déplacement du panneau d'entrée d'agglomération rue Thiers de 300 mètres,

- installation d'un panneau 50km/h dans le sens de la descente,

- Marquage au sol matérialisation l'entrée en agglomération,

- Permission de voirie près de la DDTM.

Voir avec la DDTM pour obtenir un modèle de délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Approuve cette proposition,

Charge le maire d'établir un nouvel arrêté en application de l'article R.411-2 du code de la route.

Adopté à l'unanimité.

Personnel communal

15. Départ à la retraite

Le maire informe le conseil municipal du départ à la retraite de Monsieur Alain JEANNE, adjoint technique, à compter du 1^{er} avril 2024.

Le conseil charge le maire de prendre l'arrêté de mise à la retraite avec liquidation de la pension CNRACL correspondant.

Observation :

Recrutement d'un saisonnier pour 6 mois à compter du 02/04/2024.

Travaux

16. Compte rendu de la commission des travaux

Travaux d'élagage et d'abattage d'arbres Rés. de l'Aure et Général Huebner à Caumont

Le maire présente au conseil municipal le devis établi par la SARL Horizon Nature & Bois à Aurseulles 14240, pour des travaux d'élagage et d'abattage d'arbres à la Résidence de l'Aure et la Résidence Général Huebner à Caumont-l'Eventé, pour sécuriser le passage des riverains et automobilistes, pour un montant de **2 040,00€ HT, 2 448,00€ TTC**.

La commission des travaux, réunie le 27 mars 2024, a retenu et validé ce devis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Approuve la décision prise par la commission des travaux,

Autorise le maire, ou son représentant, à signer le présent devis et tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

Réfection de trottoirs en enrobé noir Résidence du 8 mai à Caumont

Le maire présente au conseil municipal le devis établi par la SARL HAMEL TP AMENAGEMENTS à Caumont-l'Eventé 14240, pour la réfection de trottoirs en enrobé noir Résidence du 8 mai à Caumont-l'Eventé, pour sécuriser le passage des piétons, pour un montant de **2 704,00€ HT, soit 3 244,80€ TTC**.

La commission des travaux, réunie le 27 mars 2024, a retenu et validé ce devis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Approuve la décision prise par la commission des travaux,
Autorise le maire, ou son représentant, à signer le présent devis et tout document s'y rapportant.
Adopté à l'unanimité.

Observation du maire :

Travaux à effectuer avant le 1^{er} juillet 2024.

Aménagement de l'aire de jeux Résidence de l'Aure à Caumont

Le maire présente au conseil municipal le devis établi par la SARL HAMEL TP AMENAGEMENTS à Caumont-l'Eventé 14240, pour l'aménagement de l'aire de jeux et d'un terrain de pétanque Résidence de l'Aure à Caumont-l'Eventé, pour un montant de **8 556,30€ HT, soit 10 267,56€ TTC.**

La commission des travaux, réunie le 27 mars 2024, a retenu et validé ce devis.

Observation du conseil :

M. PORET insiste sur l'entretien des chemins qui est reporté régulièrement, pour certains ces travaux sont urgents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 5 voix pour, 12 voix contre et 1 abstention,

Demande le report des travaux d'aménagement de l'aire de jeux de la Résidence de l'Aure,

Charge M. PORET de demander des devis pour le goudronnage des chemins les plus dégradés.

Achat d'un véhicule pour le service technique

Le maire présente au conseil municipal le devis établi par la SARL LEDOUIT à St Georges Montcocq 50000, pour l'achat d'un véhicule pour le service technique de la commune, à savoir :

- Modèle : Peugeot Expert L 2.0 BLUEHDI 120 cv Premium Pack diesel
- Date de mise en circulation : 01.2019
- Puissance : 7cv
- Kilométrage : 126 053 km
- Garantie : 3 mois
- Prix : 14 403,11€ HT, soit 17 209,66€ TTC, carte grise comprise

La commission des travaux, réunie le 27 mars 2024, a retenu et validé ce devis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Approuve la décision prise par la commission des travaux,

Autorise le maire, ou son représentant, à signer le présent devis et tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

Observations du conseil :

Demande à M. ROHAUT, adjoint au maire :

- Courrier de distribution d'origine ou pas ? : *vu avec garage : à changer dès les 160 000km ; historique de maintenance transmis*
- Gratuité de l'extension de garantie : *vu avec le garage pas de négociation, véhicule récent*

Autre sujet abordé : terrain de foot : **enlever l'Algeco.**

Assainissement - Contrat d'entretien et de nettoyage des deux postes de relevage des eaux usées sis à Caumont

Le maire présente au conseil municipal le contrat établi par VIDANGES Services, à Soliers 14540, pour l'entretien et le nettoyage des deux postes de relevage des eaux usées, sis sur le territoire de la commune déléguée de Caumont-l'Eventé, pour un montant de **2 040,00€ HT, 2 448,00€ TTC.**

La commission des travaux, réunie le 27 mars 2024, a retenu et validé ce devis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Approuve la décision prise par la commission des travaux,

Autorise le maire, ou son représentant, à signer le présent devis et tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

Devis BACER pour désherbage et entretien des chemins de randonnées

Le maire présente au conseil le devis établi par la BACER du Pré-bocage, à Caumont-l'Eventé 14240 Caumont-sur-Aure, pour le désherbage de la voirie du territoire de Caumont-sur-Aure pour l'année 2024, pour un forfait total de **26 878,88€.**

Contrairement aux années précédentes, un point d'eau devra être mis à disposition avec une pompe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention,

Accepte le devis présenté par la BACER du Pré-Bocage pour un montant de **26 878,88€**

Autorise le maire, ou son représentant, à signer le présent devis.

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2024.

Adopté à l'unanimité.

Devis 2024 - 7 passages et 4 passages

	NB DE ML (0,162 euros)	Prix/passage	Nb passage	Coût	NB DE M ² (0,195 euros)	Prix/passage	Nb passage	Coût
LIVRY								
Parking Atalier								
Cour de l'école	68	13,02	4	45,06		0,00	0,00	0,00
Cour des restos du cœur	67	13,02	4	43,92				
D115	483,9	78,39	7	548,74				
Rue cimetière tour du Bourg	480	77,76	7	544,32				
Parking Bourg								
Rue du château trottoir gravier blanc	32,7	5,30	7	37,08	1640,32	319,86	4	1279,44
CAUMONT SUR AURE								
Rue de Falaise	386,6	62,63	7	438,40				
Route de Torigny	1465,7	237,44	7	1662,10				
Route de Saint Lô	1469,8	238,11	7	1666,75				
Rue du Soutieroscope	354,5	57,42	4	229,72				
Parking Soutieroscope								
Rue du Douet Baron	1015,9	164,54	4	658,30		0,00	0	0,00
Rue de la Ferrière	1024,8	166,02	7	1162,12				
Rue de la Mairie + caniveau tour mairie	321,8	52,13	7	364,92				
Mairie - Place graviers sous les arbres					320	62,40	7	436,80
Rue Saint Martin	220	35,64	7	249,48				
Rue de Vire	578,9	93,78	7	656,47				
Rue du Sentier	171,3	27,73	4	111,00				
Rue Chenzy	164,3	26,62	4	106,47				
Rue de la Libération	249	40,18	4	160,70				
Impasse des 4 Vents	171,5	28,92	4	115,67				
Impasse Résidence Bellevue	228,7	37,03	4	148,20				
Rue de Strasbourg	177,3	28,72	4	114,88				
Route d'Amay	320,3	116,88	4	455,75				
Route de Caen	900,1	145,82	7	1020,71				
Route de Villers	1311,8	212,51	7	1487,58	247,43	48,25	7	337,74
Rue Buffon	474,3	57,97	4	2045,00				
Rue Thiers (Route de Balleroy) + levoir	769,2	124,61	7	872,27	166,1	32,39	7	226,73
Terrain de pétanque souteroscope					138,76	39,96	4	111,83
GBS Souteroscope	329,7	37,23	4	148,83				
Résidence des Jardins	593,3	96,25	4	384,59	872,18	170,13	4	680,46
rue de l'ancienne gare	477,7	69,29	4	277,15				
Rue Marotta	114,5	18,57	4	74,25				
Tour de l'église								
Résidence des Cerisiers	618,6	105,69	4	436,73				
Les Champs Français	474,8	76,89	4	367,54				
Résidence du 8 mai	3549	250,29	4	1001,18				
Résidence des Mirabelles	293,3	47,56	4	190,19				
Ecole Primaire (rue de Gelfort)	209	32,40	4	129,60	344	184,08	4	736,32
Ecole maternelle	367	59,45	4	237,80	60	11,70	4	45,80
Résidence de l'Aure	508,2	82,13	4	329,31	494,22	96,37	4	385,49
Route de Mirécamp	352,5	61,87	4	247,86				
Résidence du Général Inakmer	466,7	75,63	4	302,42	681,92	122,72	4	511,90
Impasse Reine des Neiges	672,2	105,66	4	422,63				
Impasse Doocep	315,1	52,53	4	230,10				
Impasse Calville Rouge	243,5	39,45	4	157,79				
LA VACQUERIE								
Calvaire					187,53	36,57	7	255,98
Parking salle des fêtes					340	66,30	7	464,10
Cour					492,23	95,98	7	671,89
Terrain de pétanque					512,64	99,96	7	699,75
Route C1	748,3	120,58	4	482,31				
Tour pied mur cimetière	231,3	37,47	7	262,29				
TOTAL	21650,4			18732,29	8093,74			8146,59

cout ml	18 732,29
cout m2	8 146,59
Prix total 7 + 4 passages	26 878,88

2 passages
Prix à l'ère

Observations du conseil :

- Anticiper la fin de cette prestation prévue pour le 31/12/2024.
- Prévoir un supplément de 1 200€ en consommation d'eau sur le budget principal (alimentation de la machine de la BACER).

17. Compte rendu

Exposé de Mme MOREAU, conseillère municipale.

17 mars : matinée tripes organisée par le comité des fêtes de Caumont à la salle des fêtes de Caumont à partir de 19h

Du 18 mars au 19 avril : enquête publique pour le zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales (rdv commissaire enquêteur les 18 et 30 mars de 9h à 12h et les 10 et 19 avril de 14h à 17h).

23 mars : course d'orientation nocturne organisée par l'association Run and Fun, sur inscription avant le 16 mars

23 mars : loto organisé par les pompiers à la salle des fêtes de La Vacquerie à partir de 18h30

23 mars : Carnaval des écoles – Départ 11h place de la mairie de Caumont

26 mars : réunion publique du SCOT à 18h30 à Villers-Bocage

05 avril : Loto organisé par le salon de la gastronomie à la salle des fêtes de Caumont à 20h30

07 avril : repas des anciens de La Vacquerie

18. Abonnement aux revues UAMC et AMR14

Le maire expose au Conseil Municipal que les Communes sont appelées à cotiser pour les associations de type loi 1901 dénommées "Union Amicale des Maires du Calvados" et « Association des Maires Ruraux du Calvados ».

Ces associations visent à apporter aux Communes et à leurs maires des informations d'ordre juridique et administratif sur le fonctionnement et institutionnel ainsi que des aides ponctuelles, notamment pour obtenir des financements et des subventions utiles à la réalisation de leurs projets.

La cotisation pour l'année 2024 est de,

- 645,48€ pour l'UAMC
- 105,00€ pour l' AMR14

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Décide de poursuivre l'adhésion de la commune à l'UAMC et à l'AMR14 pour la durée du mandat,

Autorise le maire, ou son représentant, à émettre les mandats de paiement correspondants.

Adopté à l'unanimité.

A l'issue de la réunion du conseil municipal, les échanges qui pourraient avoir lieu entre les conseillers municipaux seront tenus à huis clos.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Prochaines réunions

Réunion préparatoire : lundi 25 mars 2024 à 18h, à Caumont.

Réunion du conseil : jeudi 04 avril 2024 à 18h, salle du conseil de Caumont.

Questions diverses

Panneaux « Caumont-sur-Aure »

M. PORET : prévoir au plus vite la pose de ces panneaux.

Repas des aînés de Livry

M. PORET : le 20/10/2024

Eclairage public

M. LEJEUNE : éclairage public au Souterroscope reste allumé la nuit.